



Pêches et Océans
Canada

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions n° : F5211-190824

Date de clôture : Le jeudi 26 mars 2020

Heure de clôture : 14 h (heure avancée de l'Atlantique)

Cet appel d'offres est pour Pêches et Océans Canada.

Titre : Cap-aux-Meules – Réaménagement pontons

Lieu des travaux : Havre de pêche de Cap-aux-Meules – Iles de la Madeleine

La présente trousse d'appel d'offres comprend ce qui suit :

1. Avis d'appel d'offres
2. Plans et devis
3. Formulaire de soumission et tableau des prix (**Obligatoire – à remplir par le soumissionnaire**)

LIEU(X) DE CLÔTURE :

Lieu n° 1 – Pour les soumissions électroniques UNIQUEMENT

Veillez faire parvenir votre proposition électronique à l'adresse suivante :

DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à **10 Mo**. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel ou de transmettre plusieurs courriels pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans la demande de proposition (DP).

Pour les soumissions transmises par courriel, le MPO ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à la transmission ou à la réception. Le MPO transmettra un courriel de confirmation aux soumissionnaires une fois la soumission reçue.

Lieu n° 2 – Pour les soumissions papier

Pêches et Océans Canada,
À l'attention de : Emmanuelle Porter
Réf. : F5211-190824
Centre d'approvisionnement – Bureau de Fredericton,
301, rue Bishop, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

Veillez prendre note de ce qui suit :

Tous les Sécurité des offres de soumissions doivent être envoyés en format papier au plus tard à la date et à l'heure de clôture à l'adresse postale indiquée ci-dessus, peu importe si la soumission est envoyée au lieu n° 1 ou n° 2.



PRODUITS LIVRABLES ET PORTÉE DES TRAVAUX

Les travaux de réaménagement des lignes de pontons au havre de pêche de Cap-aux-Meules aux Iles-de-la-Madeleine comprennent, sans s'y limiter, la réalisation des travaux suivants :

Le retrait des pontons et la démolition du système d'ancrage de la ligne de pontons riveraine, l'enlèvement et la réinstallation de l'alimentation électrique et de la ligne d'eau, la récupération des blocs d'ancrages sur la protection en enrochement, la modification et la réinstallation de blocs et des pontons de la ligne riveraine sur un système de bras de levier, la construction d'une base pour recevoir la passerelle de la ligne de pontons riveraine à l'aide de madriers de bois traité fournis par le MPO, l'utilisation des certaines composantes d'acier fournies par le Représentant du Ministère, le retrait des pontons et la démolition du système d'ancrage de la ligne de pontons sur le brise-lames principal, l'enlèvement et la réinstallation de l'alimentation électrique et de la ligne d'eau, la démolition partielle du brise-lames principal et la récupération des blocs d'ancrages, la modification et la réinstallation de blocs et des pontons de la ligne du brise-lames principal sur un système de bras de levier, la fourniture et la mise en place de pierre de carapace et la reconstruction du brise-lames principal, la modification et la consolidation de la protection en enrochement, la fourniture et l'installation de profilés en aluminium

Les services de l'entrepreneur sont requis dès l'attribution du contrat pour la réalisation de la phase 1 au plus tard au 17 avril 2020. Les travaux de la phase 2 ne pourront débuter avant le 21 septembre 2020 et l'achèvement du projet est prévu en date du 18 décembre 2020.

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les entrepreneurs peut visiter le site et les alentours à leurs propres frais, afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires à leur exécution et d'examiner les moyens d'accès au site, la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et tout l'hébergement qui leur sera nécessaire. Ils doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires concernant les risques, les éventualités et les autres circonstances qui peuvent influencer leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou d'une négligence d'observer ou de déterminer correctement les conditions qui s'appliquent.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires et leurs invités doivent examiner l'article 01 35 29 du devis – Exigences en matière de santé et sécurité. Toutes les mesures de sécurité pertinentes doivent être prises pour toutes les visites du site, que ce soit avant ou après l'acceptation de la soumission.

DATES DE DÉBUT ET DE FIN PRÉVUES

Les services de l'entrepreneur débuteront dès l'attribution du contrat. Ce projet devrait se terminer le **18 décembre 2020**.

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

- Le montant minimum acceptable de l'assurance responsabilité civile et de protection contre les dommages matériels est de **5 000 000 \$** par occurrence. Toutes les soumissions **doivent** présenter une confirmation de la compagnie d'assurance du soumissionnaire que l'assurance nécessaire sera disponible au moment de l'attribution du contrat.



Pêches et Océans
Canada

Période de questions et réponses : le MPO accepte les questions des soumissionnaires **jusqu'au 19 mars 2020 à 14 h (heure avancée de l'Atlantique)**. Celles-ci doivent être transmises **directement et seulement** à l'agente de négociation des marchés dont le nom figure ci-dessous.

Les demandes de renseignements concernant le présent appel d'offres doivent être transmises **SEULEMENT** par écrit, en faisant parvenir un courriel à la personne qui suit :

Emmanuelle Porter

Agente principale des contrats

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca